

Patrimoine des phares et balises

Le service de veille du patrimoine des phares et balises



Une rareté sortie de l'oubli grâce au Service de Veille

Notre patrimoine des phares et balises est important en quantité et en étendue territoriale. Tenter de connaître régulièrement sa condition et les événements qui l'affectent, est un exercice compliqué et de grande envergure. Avoir une photographie de son état aussi proche que possible de la réalité est cependant de première utilité. Car la pratique des observations faites sur le terrain a largement démontré le fossé qui peut exister entre le discours officiel et l'état réel du patrimoine. Ces observations se font généralement de l'extérieur sauf pour les rares établissements où la visite intérieure est possible.

Dans cette perspective, la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises a ouvert, il y a un an, un Service de Veille du patrimoine. Il s'agit d'un réseau d'observateurs, les « Veilleurs du patrimoine » qui assure cette mission collectivement. La répartition géographique du réseau permet de couvrir les diverses régions littorales. Sa réactivité est fondée sur le nombre de Veilleurs et le nombre de leurs observations, permettant d'avoir une situation régulièrement actualisée. Toute personne qui s'intéresse à ce patrimoine peut participer à ce réseau et devenir un veilleur occasionnel ou assidu. Il suffit de communiquer à la S.N.P.B. (par Internet sur son site) toute observation relative à ce patrimoine. Ces renseignements sur le patrimoine, qui sont très précieux et souvent déterminants pour agir et étayer les démarches, sont utilisés anonymement hors de la S.N.P.B.

La veille se pratique chaque fois que possible à l'occasion de déplacements, de navigations, de rencontres ou de recherches personnelles. Elle concerne toute observation relative à un aspect du patrimoine : phares, feux, tourelles, balises, bouées, navires en relation avec le balisage (en service ou désarmés), locaux et sites du service des phares et balises, travaux en cours, toute actualité ou événement (ouvertures à la visite, de musées, d'expositions) etc.

L'information doit conserver son caractère d'actualité et rester neutre. Elle peut évoquer un état de fait préjudiciable comme signaler les actions positives en faveur du patrimoine. Elle doit toujours être étayée et des photographies permettant une bonne illustration sont appréciées (un portable fait très bien l'affaire !)

À titre d'exemples, des Veilleurs du Patrimoine adressent à la S.N.P.B. des photographies montrant l'état de phares ou de tourelles prises lors de navigations (dont certaines par des professionnels de la mer), des articles à propos des phares, des expositions et manifestations, des observations détaillées à l'occasion de raids

en mer, des vues sous-marines des tours en mer (par une association de plongeurs). De nombreux documents, photos et objets sont ainsi découverts et sauvegardés.

Plus le réseau sera dense, plus le nombre et la qualité des informations fournies donneront une photographie actualisée de l'ensemble du patrimoine sur l'ensemble des littoraux.

À ce titre, les pêcheurs-plaisanciers, compte tenu de leur importante présence sur les côtes et de leurs activités pourraient avoir un rôle important en apportant au Service de Veille une aide déterminante.

Comment faire ? Prenons l'exemple suivant.

À l'occasion d'une sortie en mer, l'opportunité de la route fait approcher d'un phare, d'un feu ou d'une marque. Au-delà du balisage, il faut avoir la réaction de voir un élément du patrimoine des phares et balises. Observation appuyée (jumelles) et approche (si possible) sont alors nécessaires, accompagnées d'un œil scrutateur... Photos ou croquis seront utiles ainsi que la consignation des observations. Une fois de retour, il ne restera plus qu'à se connecter sur le site (pharesetbalises.org) et à entrer dans le Service de Veille pour y déposer son message. Tout y est expliqué pour faciliter cette action. L'instrument est créé. À chacun de l'utiliser.

Il est certain que tout cela demande un petit effort personnel et un peu de temps. Mais n'est-il pas appréciable de pouvoir avoir son propre rôle dans la sauvegarde de ce patrimoine dont chacun apprécie par ailleurs la valeur ? N'est-il pas normal que les utilisateurs de ce patrimoine contribuent à améliorer son sort ? Que pourrions-nous faire lorsqu'il aura disparu ?...

Participer au Service de Veille, c'est avoir une démarche citoyenne envers ce patrimoine national en péril. Amis pêcheurs-plaisanciers, à vous le soin...

Marc Pointud
Président de la S.N.P.B.

